

CONDUCTEURS DE TRACTEUR < 50 CV

Formation au poste de travail - Evaluation des connaissances

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

CONTENUS DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE :

- ▶ Etude de la réglementation en vigueur : l'Autorisation de conduite
- ▶ La Recommandation CNAM R 482
- ▶ Les différents types d'engins et leurs caractéristiques
- ▶ Le décret N° 98-1084 du 02.12.1998
- ▶ Vérification de la connaissance du code de la route
- ▶ Sécurité propre au conducteur
- ▶ Sécurité relative à l'environnement de la machine
- ▶ Règles de sécurité à respecter sur un chantier
- ▶ Technologie de l'hydraulique
- ▶ Technologie des engins
- ▶ Projection de films sur les dangers «chantiers»

ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

- ▶ Description de l'engin et des principaux organes
- ▶ Vérifications journalières et préparatifs de mise en route
- ▶ Entretien périodiques
- ▶ Etude des actions à entreprendre avant le début du chantier
- ▶ Travaux de terrassement, de nivellement et de chargement
- ▶ Travaux de fouilles et de creusement de tranchées
- ▶ Déplacements dans des conditions difficiles
- ▶ Les obligations et devoirs du conducteur d'engin
- ▶ Les fins de poste et les comptes rendu d'avancement du chantier
- ▶ Réalisation de rapport de constatation d'anomalies diverses

VÉRIFICATIONS DES CONNAISSANCES

Public visé par la formation

Toute personne appelée à utiliser un engin de chantier type tracteur < 50 CV.
Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences.

Pré-requis

Permis VL souhaité. Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des tracteurs.

Objectifs de la formation

Acquérir le professionnalisme nécessaire pour utiliser en sécurité les tracteurs et obtenir une évaluation des connaissances en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite,

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie - pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique.

Évaluation de la formation / Sanction de la formation

Examen des connaissances théoriques et pratiques, acquises au cours du stage (théorie : QCM - Pratique : exercices pratiques).

Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité et d'une autorisation de conduite pré-remplie.

Durée de la formation, modalités d'organisation, tarifs, contact

Durée : 07 à 14 heures (à définir en fonction du niveau des stagiaires et du nombre d'engins)

Horaires : 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30

Lieux : Sites de l'entreprise, la Mairie...

Dates : sessions intra uniquement - à définir

Groupe de 1 à 6 personnes

Formateurs principaux : Formateurs spécialisés en santé et sécurité au travail.

Tarifs : sessions intra uniquement - nous consulter

Contact : 04 92 12 01 06 - iftsformation@wanadoo.fr